

Compte-rendu de la Séance de Conseil Municipal du 19 Octobre 2012

Sur convocation en date du 08 Octobre 2012 transmise individuellement, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique le 19 Octobre 2012 à 17 h 30, à la Mairie de Saint Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur James AUTREAU, Maire.

Étaient présents : M. AUTREAU, M. PLUOT, M. VIDET, M. HEMBISE, M^{me} CHARLOIS.

Excusés : M^{me} GEORGET, M. TONIUTTI, M. DEFAUX, M^{me} PROTAT

Absente : M^{elle} CORDIER, M^{me} PASQUIER.

Sont présents pour représenter GROUPAMA :

- M. Rémi PICARD, Maire de GAYE, Président de la Caisse locale GROUPAMA de SEZANNE
- M. André BENOIT, membre du Conseil d'Administration de GROUPAMA
- M. Jocelyn GOBRON, responsable commercial
- M. ARDHUIN, qui effectue cette présentation.

Sont également présents dans la salle : M. FOURMY et M^{me} BLANCHET.

⊙ Présentation des résultats du radar pédagogique provisoire

Ce radar pédagogique a été prêté par GROUPAMA et installé du Lundi 02 au Vendredi 06 avril 2012 à l'entrée de l'agglomération de SAUVAGE en venant de ROMILLY SUR SEINE.

GROUPAMA effectue cette démarche auprès de ses caisses locales dans le cadre d'un plan annuel de prévention, dans le but de participer à la diminution des accidents corporels.

Durant cette période de 5 jours d'installation, le radar a enregistré 41 533 mesures, sachant qu'un véhicule génère plusieurs mesures.

On constate que le jeudi est le jour de plus fort trafic (9205 mesures).

Si on cumule les résultats sur la période, la tranche horaire la plus passagère est celle entre 16 h et 18 h.

On constate également qu'une circulation de nuit existe puisque 1300 mesures sont enregistrées entre 20 h et 6 h.

Du point de vue des vitesses enregistrées, on constate que 61 % des passages enregistrées sont inférieure ou égal à 50 km/h, et que 29 % des passages se font entre 50 et 60 km/h. Soit 90 % des véhicules enregistrés circulent à moins de 60 km/h.

Ce chiffre est encourageant car il montre que, malgré une configuration de route départementale large et en ligne droite, il n'y a pas de gros problème de vitesse à l'entrée de SAUVAGE et que les limitations sont à peu près respectées.

On constate tout de même quelque excès de vitesse important (135 km/h le 05 avril à 22h48), mais ceux-ci ont lieu surtout la nuit entre 22h et 6h.

M. AUTREAU informe que la commune a désormais acquis et installé 2 radars mobiles fonctionnant sur batteries avec panneaux photovoltaïques. Un radar est installé au même emplacement que celui prêté par GROUPAMA, à l'entrée de SAUVAGE. Le deuxième est installé à l'entrée de SAINT JUST en venant d'ANGLURE.

Les données fournies sur le mois de septembre par ces panneaux montrent des résultats similaires.

On enregistre un trafic d'environ 2100 véhicules par jour en moyenne.

A SAINT JUST, on constate que la vitesse moyenne est plus élevée : 56 km/h. La vitesse maximale enregistrée y est de 140 km/h.

On s'aperçoit également que seul 30 % des usagers respectent la limitation de vitesse à 50 km/h. La majorité des véhicules (52 %) roule entre 50 et 70 km/h. 18 % des véhicules roulent à plus de 70 km/h.

On constate donc que les problèmes de vitesse excessive sont plus marqués à l'entrée de ST JUST.

Pour conclure, on peut penser que l'installation de ces radars permet de faire prendre conscience aux automobilistes de leur vitesse excessive aux entrées de village et leur permet de réduire celle-ci en conséquence.

Vu, le Maire,
James AUTREAU.